Monsieur le Président, Distingués membres du Comité,

Je comparais devant vous aujourd'hui à votre demande pour compléter le témoignage que j'ai déjà donné au sujet du contrat passé entre la société Michael Deaver and Associates et l'ambassade du Canada. Vous savez déjà, pour avoir pris connaissance de la lettre que j'adressais le 21 mai à M. Winegard, que je m'interroge sérieusement sur l'opportunité qu'un comité comme le vôtre se penche sur les activités de M. Deaver en sa qualité de consultant pour le Canada ainsi que d'autres pays et compagnies puisque cette affaire est actuellement examinée par un conseiller indépendant, M. Whitney Seymour, aux États-Unis. J'ose espérer qu'on ne cherchera pas à faire des travaux de ce comité un prolongement de la procédure en cours aux États-Unis.

Je reconnais d'autre part que le contrat en question a fait l'objet d'une publicité monstre au Canada et aux États-Unis. Certains des faits rapportés par les médias sont exacts, d'autres ne le sont pas. J'espère aujourd'hui clarifier les faits le plus possible en vous expliquant brièvement pourquoi notre gouvernement a repris la pratique, adoptée par le gouvernement Trudeau au début des années 1980, de recourir aux services de consultants à Washington pour aider notre ambassade à promouvoir et à protéger le plus efficacement possible les intérêts canadiens.

La question de l'à-propos de cette pratique n'est évidemment pas nouvelle; elle a en fait été soulevée à diverses reprises. Or, il importe de se rappeler que notre ambassade à Washington opère dans un contexte passablement différent du contexte parlementaire que tous connaissent bien ici. Étant donné que le législatif et l'exécutif sont deux entités distinctes du gouvernement des États-Unis, notre ambassade n'a d'autre choix que de faire des démarches à la fois auprès du Congrès et auprès de l'Administration.

Lorsque nous cherchons à défendre les intérêts canadiens en jeu au Congrès, il nous faut observer les prescriptions de la loi américaine tout en nous prévalant des moyens que celle-ci nous offre à cette fin. Nous devons en particulier recourir aux services de professionnels. Avec leur connaissance intime du droit américain, de secteurs économiques et sociaux particuliers, ainsi que des hauts fonctionnaires de Washington et du Congrès, les maisons d'experts-conseils peuvent fournir des renseignements très précieux sur une question donnée ainsi que sur les stratégies à suivre pour essayer d'infléchir le cours du processus législatif aux États-Unis.